



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPEENNES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE

FICHE SUISSE 2014

I- Organisation de l'enseignement supérieur**A - Le système d'enseignement supérieur**

Le degré supérieur ou tertiaire – selon la terminologie locale – de l'éducation en Suisse est très diversifié. Les hautes écoles universitaires (HEU), écoles polytechniques fédérales (EPF), hautes écoles spécialisées (HES) et hautes écoles pédagogiques (HEP) : la Suisse propose une offre d'enseignement supérieur et de recherche étendue et variée.

Les études s'y déroulent selon le modèle international en trois cycles, le bachelor, le master et le doctorat (réservé aux hautes écoles universitaires). Toutes les hautes écoles ont en commun d'associer formation et recherche, formation continue et prestations de service pour des tiers.

Remarquées au plan international pour leurs performances, les hautes écoles contribuent de manière décisive au développement économique, culturel et social de la Suisse. A relever notamment :

- La richesse et la qualité de l'offre de formation dans toutes les disciplines et tous les domaines,
- L'ouverture du système des hautes écoles, fondamentalement accessible à toute personne disposant d'une formation préalable reconnue,
- L'attrait international. Un bon quart des étudiants des hautes écoles suisses et plus de la moitié des post-docs ont un passeport étranger.

Les hautes écoles suisses occupent aujourd'hui des places de choix dans les classements mondiaux ¹:

	EPFL	ETHZ	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	St Gall	Zurich
Shanghai Ranking 2014	96	19	90	151 - 200	66	151 - 200		56
QS Ranking 2014/2015	17	12	116	145	85	105	421 - 430	57
Times Ranking 2014/2015	34	13	75	132	107	136		103

Le système d'enseignement supérieur suisse a connu ces dernières années de profondes mutations, principalement provoquées par l'adoption du processus de Bologne, la nécessaire harmonisation européenne des diplômes, la création des HES et des HEP.

¹ <http://www.universityrankings.ch/>

Ces réformes ont entraîné une certaine redistribution des cartes au niveau des universités, les grandes universités ayant tendance à se renforcer au détriment des plus petites. Ce phénomène de concentration est encouragé par les autorités politiques de tutelle, qui ont l'ambition de transformer les universités suisses en pôles d'excellence européens voir mondiaux.

Par ailleurs, ces réformes ont eu des effets majeurs pour les HES, qui ne délivrent notamment plus les titres d'ingénieurs, désormais restreints en Suisse aux deux seules écoles polytechniques fédérales, mais des "Bachelor of Engineering".

Dans le cadre des échanges internationaux, l'accord bilatéral signé par la Suisse avec l'UE, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011, avait donné à la Confédération le plein accès (statut d'Etat associé) aux programmes "Jeunesse en action" et "Action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie". Depuis la votation sur l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février 2014 l'appartenance de la Suisse à l'espace européen d'enseignement supérieur est menacée. En effet, la Commission européenne remet en question la participation de la Suisse au 8^{ème} programme de recherche Horizon 2020 et au programme d'échange d'étudiants Erasmus+. La Suisse participe à nouveau à « Erasmus+ » mais désormais en tant que pays partenaire. Les échanges d'étudiants et d'enseignants financés auparavant par le programme européen sont dorénavant pris en charge par le Swiss-European Mobility Programme (SEMP) créé à cette occasion.

Enfin, le rôle et l'influence grandissante en matière de politique de l'enseignement supérieur des milieux économiques et politiques suisses, pour lesquels l'avenir du pays passe obligatoirement par un renforcement de ses capacités scientifiques et technologiques, mais aussi plus largement par une formation de haut niveau de sa jeunesse, sont des facteurs majeurs du fonctionnement de l'enseignement supérieur helvétique.

1/ Le paysage universitaire suisse

Le système de la formation supérieure suisse comprend essentiellement 3 types de hautes écoles ainsi que des institutions universitaires sans oublier l'importance de la formation professionnelle²:

a) les hautes écoles universitaires, selon la Loi sur l'aide aux universités (LAU), articles 3 et 12

Dans les HEU, en plus des titres de Bachelor et de Master, on peut obtenir un titre de doctorat. L'on y pratique avant tout la recherche fondamentale. On accède habituellement aux études universitaires après l'achèvement du niveau secondaire II avec la maturité gymnasiale. Les hautes écoles universitaires sont au nombre de 12: les 10 universités cantonales auxquelles s'ajoutent les 2 écoles polytechniques fédérales.

⇒ **Les universités** : Cinq sont en Suisse alémanique (langue pratiquée : l'allemand) : les universités de Bâle (création 1460), Berne (1834), Lucerne (2000), St Gall (1898) et Zurich (1833). Trois sont en Suisse romande (langue pratiquée : le français) : les universités de Genève (1559), Lausanne (1890) et Neuchâtel (1909). L'université de Fribourg est bilingue (français, allemand). Il existe une université en Suisse italienne à Manno (1996, langue pratiquée : l'italien).

⇒ **Les écoles polytechniques fédérales** : de Zurich (ETHZ, 1855, langue pratiquée : l'allemand) et de Lausanne (EPFL, 1969, langue pratiquée : le français). Outre les deux écoles polytechniques fédérales, quatre établissements de recherche, l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches (EMPA), l'Institut fédéral de recherches pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux

² <http://www.crus.ch/information-programmes/reconnaissance-swiss-enic/hautes-ecoles-suissees-reconnues.html?L=1>

(EAWAG), viennent s'y ajouter pour former un ensemble, piloté par le Conseil des EPF.

b) les hautes écoles spécialisées (incl. hautes écoles d'art et de musique) selon la Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES)

Leur mise en place est récente (loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées du 6 octobre 1995). On y décerne des titres de Bachelor et de Master, surtout dans des domaines tels que l'économie, la technique, le design, la santé, le travail social et l'art, et où l'enseignement et la recherche ont une plus forte orientation pratique. L'accès habituel fait suite à un apprentissage (formation professionnelle comprenant une formation théorique à l'école et une formation pratique en entreprise), complété par une maturité professionnelle fédérale. Actuellement, il existe sept hautes écoles spécialisées publiques et deux hautes écoles spécialisées privées, chaque entité regroupant à l'échelle territoriale plusieurs écoles.

⇒ **Les hautes écoles spécialisées** : Berner Fachhochschule, BFH (6 écoles), Fachhochschule Nordwestschweiz, FHNW (9 écoles), Fachhochschule Ostschweiz, FHO (4 écoles), Haute école spécialisée de Suisse occidentale, HES-SO (28 écoles), Hochschule Luzern, HSLU (5 écoles), Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana, SUPSI (8 écoles), Zürcher Fachhochschule, ZFH (5 écoles), Haute école spécialisée Les Roches-Gruyère, HES-LRG, Kalaidos Fachhochschule Zurich.

⇒ **Les hautes écoles d'art et de musique** : Conservatorio della Svizzera italiana, Lugano (Ecole membre de la SUPSI), Dipartimento Ambiente, Costruzioni e Design, Canobbio (Ecole membre de la SUPSI), Ecole cantonale d'art du Valais, Sierre ECAV, Haute école d'arts appliqués Arc, La Chaux-de-Fonds (Ecole membre de la HES-SO), Haute école d'art et de design, Lausanne ECAL (Ecole membre de la HES-SO), Haute école d'arts et de design, Genève (Ecole membre de la HES-SO), Haute école de musique de Genève (Ecole membre de la HES-SO), Haute école de musique de Lausanne (Ecole membre de la HES-SO), Hochschule der Künste Bern (Ecole membre de la BFH), Hochschule für Gestaltung und Kunst, Basel (Ecole membre de la FHNW), Hochschule für Musik Basel und Schola Cantorum Basiliensis (Ecole membre de la FHNW), Hochschule Luzern - Design & Kunst (Ecole membre de la HSLU), Hochschule Luzern - Musik (Ecole membre de la HSLU), Scuola Teatro Dimitri, Verscio (Ecole membre de la SUPSI), Zürcher Hochschule der Künste (Ecole membre de la ZFH).

c) les hautes écoles pédagogiques

Les hautes écoles pédagogiques ainsi que les autres établissements de formation des enseignantes et enseignants en Suisse ont pour mission de former, pour les différents niveaux, un nombre suffisant d'enseignantes et d'enseignants qualifiés. Les HEP ont, par ailleurs, un quadruple mandat de prestations : enseignement, recherche, formation continue / formation complémentaire et prestations de service (centre de documentation, expertise, conseil, etc.).

⇒ **Les hautes écoles pédagogiques selon la reconnaissance des diplômes par la CDIP** : Haute école pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, Haute école pédagogique du canton de Vaud, Haute école pédagogique du Valais, Haute école pédagogique fribourgeoise, Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich, Pädagogische Hochschule Graubünden, Pädagogische Hochschule Bern, Pädagogische Hochschule Luzern, Pädagogische Hochschule Nordwestschweiz (Ecole membre de la FHNW), Pädagogische Hochschule St. Gallen, Pädagogische Hochschule Schaffhausen, Pädagogische Hochschule Schwyz, Pädagogische Hochschule Thurgau, Pädagogische Hochschule Zürich, Pädagogische Hochschule Zug, Schweizer Hochschule für Logopädie Rorschach SHLR.

Le passage d'un de ces 3 types de haute école à l'autre est généralement possible moyennant des compléments de formation.

d) Institutions universitaires selon l'art. 3 et 12 LAU

⇒ **Institut de hautes études internationales et du développement, Genève, IHEID**

⇒ **Institut Universitaire Kurt Bösch, Sion, IUKB**

⇒ **Fondation Formation universitaire à distance Suisse à Brique (Unidistance)**

La petite taille du pays et le grand nombre d'universités font que l'enseignement à distance est peu développé. La "formation universitaire à distance, Suisse – Unidistance", issue de la fusion en 2005 des trois centres d'études à distance de Sirre (Valais), Brigue (Valais) et Pfäffikon (Schwyz), propose des formations universitaires (bachelors et masters) en sciences de l'éducation, communication, droit, informatique, sciences historiques, économie, formation continue, lettres modernes, psychologie, mathématiques et formation en allemand. En 2013 Unidistance comptait 1109 étudiants.

e) Formation professionnelle supérieure

La formation professionnelle supérieure fait également partie du degré tertiaire du système éducatif suisse. Elle permet à un grand nombre de personnes d'acquérir une qualification professionnelle supérieure spécifique en fonction des besoins du marché. Par-là, elle renforce indirectement le système académique axé sur la recherche. Elle contribue en outre à mettre à disposition de l'économie une palette idéale de professionnels qualifiés. La formation professionnelle supérieure est régie par la [loi fédérale sur la formation professionnelle](#). Les procédures de qualification sont les examens professionnels fédéraux (brevet), les examens professionnels fédéraux supérieurs (diplôme) et l'examen passé dans une école supérieure (diplôme de l'école).

Les écoles professionnelles supérieures offrent près de 400 examens professionnels supérieurs correspondant à 30 filières de formation dans huit domaines différents. La formation professionnelle supérieure se caractérise par une forte orientation vers le marché du travail et un lien étroit entre la théorie et la pratique. L'implication des associations professionnelles et des organisations du monde du travail en tant qu'organes responsables des examens et de plans d'études cadres des écoles supérieures permet une adaptation rapide aux nouvelles exigences de qualification et un rythme d'innovation soutenu. Elle évite de créer des formations dont l'économie n'a pas besoin.

2/ Des effectifs étudiants en constante hausse

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), 229 461 étudiants étaient inscrits dans les hautes écoles suisses pour l'année 2013/2014. Ils étaient répartis suivant les tableaux ci-après³ :

Répartition des effectifs étudiants	Effectifs 2013-2014	%	Evolution entre 2010/2011 et 2012/2013
Universités	114 854	50%	+ 6,8%
EPF	27 316	12%	+ 13,8%
HES + Péd.	87 291	38%	+ 16,3%
Total	229 461	100%	+ 11,08%

La forte augmentation des effectifs en HES est due principalement à la mise en place progressive des filières de master au sein de ces écoles.

Une autre caractéristique de l'enseignement supérieur suisse est le taux d'ouverture internationale de ses établissements : environ 24,5% des étudiants immatriculés en 2013/2014 en Suisse étaient de nationalité étrangère. On notera en particulier la forte proportion d'étudiants étrangers au niveau des études doctorales (53%).

Effectifs des écoles polytechniques fédérales (EPF) :

Répartition des effectifs par EPF	Effectifs 2013/2014	Evolution sur 1 an En %	Part en %

³ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/06/data/blank/01.html#CubesHE>

Lausanne	9 634	+2,5	35,2%
Zürich	17 682	+2,15	64,8%
Total	27 316	+2,3	100%

Effectifs des hautes écoles spécialisées (HES) :

Répartition des effectifs par HES	Effectifs 2013/2014	Evolution sur 1 an En %	Part en %
Berne	6 831	+0,8	7,8%
HES-SO	18 737	+3,4	21,4%
Suisse du nord-ouest	11 278	+5,2	12,9%
Lucerne	6 669	+5,6	7,6%
Suisse italienne	4 522	+5,4	5,1%
Suisse de l'est	5 282	-1,8	6,0%
Zurich	19 734	+4,2	22,6%
Kalaidos	1 750	+1,3	2,0%
Les Roches-Gruyère	318	+3,9	0,4%
Autres écoles pédagogiques*	12 170	+6,1	13,9%
Total	87 291	+3,9	100%

* : Hautes écoles pédagogiques qui ne sont pas intégrées au sein de l'une des HES.

Effectifs des universités :

Répartition des effectifs par université	Effectifs 2013/2014	Evolution sur 1 an En %	Part en %
Bâle	13 265	+2,1	11,5%
Berne	16 238	+5,4	14,2%
Fribourg	10 362	+2,7	9%
Genève	15 776	+1,7	13,7%
Lausanne	13 624	+5,2	11,9%
Lucerne	2 754	+3,8	2,4%
Neuchâtel	4 279	-1,5	3,7%

Saint-Gall	8 193	+4,9	7,1%
Zurich	26 357	+0,01	23%
Suisse italienne	3 012	+3,2	2,6%
Autres IU	994	+9,6	0,9%
Total	114 854	+2,62	100%

Coûts pour une année d'études⁴ :

Taxes universitaires par année (en CHF)

	EPFL	ETHZ	BS	BE	FR	GE	LA	LU	NE	SG	ZH	USI
Pour les étudiants suisses	1266	1288	1700	1568	1310	1000	1160	1620	1030	2452	1538	4000
Taxe supp pour les étudiants étrangers					300			600	550	1800	1000	4000
Pour les étudiants étrangers	1266	1288	1700	1568	1610	1000	1160	2220	1580	4252	2538	8000

Coût de la vie: entre CHF 21'000.- et 31'000.- par année (en fonction du lieu de séjour et des prétentions individuelles)

3/ La répartition des compétences

Le degré supérieur de l'éducation en Suisse est très diversifié et les compétences relèvent à la fois des cantons et de la Confédération. Les dispositions constitutionnelles sur l'éducation (art. 61a à 66 Cst.) fixent un principe général : la Confédération et les cantons, dans les limites de leurs compétences respectives, veillent ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation. Sauf dispositions contraires, la Constitution confie de manière inchangée aux cantons la responsabilité principale de l'éducation. La Confédération et les cantons assument des compétences différentes selon le degré d'enseignement considéré; ils sont constitutionnellement tenus de coopérer étroitement à tous les niveaux. Cette coopération est particulièrement importante dans la formation tertiaire où la Confédération et les cantons sont chacun responsables de leurs propres hautes écoles.

La formation professionnelle supérieure est régie par la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Les hautes écoles spécialisées (HES) sont régies par la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées. La Confédération et les cantons interviennent sur des plans différents dans leur gestion. La Confédération participe à raison d'un tiers aux charges d'exploitation des HES.

Le domaine des écoles polytechniques fédérales relève de la compétence fédérale. Il est régi par la loi sur les EPF.

Les cantons sièges ont la responsabilité de leur université. Ils touchent des subventions fédérales conformément à la loi fédérale sur l'aide aux universités⁵.

B - Rapports avec les pouvoirs publics, gestion des établissements

⁴ http://www.crus.ch/information-programmes/etudier-en-suisse.html?L=1#8_Couts

⁵ <http://www.sbfi.admin.ch/themen/01366/index.html?lang=fr>

Contrairement à d'autres pays qui ont un système d'éducation fonctionnant dans un cadre fédéral, la Suisse n'a pas de Ministère fédéral de l'éducation. Les responsabilités de la Confédération suisse en matière d'éducation s'exercent à travers le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) dans le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Le SEFRI est le centre de compétences de la Confédération pour les questions de portée nationale ou internationale relevant de la politique de formation, de recherche et d'innovation. Il est dirigé par le Secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio, compte environ 280 collaborateurs et collaboratrices et dispose d'un budget annuel de l'ordre de 4 milliards de francs suisses.

Autorités administratives et organes de la politique des hautes écoles et de la recherche de la Confédération et des cantons⁶

1/ Secrétariat d'Etat à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Le SEFRI est notamment responsable au niveau fédéral des universités, des hautes écoles spécialisées, de la science, de la recherche et des affaires spatiales. Ses tâches en politique des hautes écoles sont d'encourager l'enseignement et la recherche de haut niveau dans les universités et les hautes écoles spécialisées suisses, de renforcer la compétitivité internationale de la recherche et des hautes écoles suisses, d'intégrer les hautes écoles suisses dans la coopération européenne et mondiale et de coordonner la politique spatiale de la Suisse aux niveaux national et international. www.sefri.admin.ch

2/ Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

En Suisse, l'éducation relève principalement de la compétence des cantons, qui se coordonnent sur le plan national au sein de la CDIP. La réglementation nationale des paramètres clés du système éducatif (structures, objectifs), la mobilité ou la reconnaissance des diplômes sont quelques questions typiques traitées par la CDIP. Dans le domaine des hautes écoles, la CDIP veille – par le biais d'accords intercantonaux de financement et de libre circulation des personnes – à assurer l'égalité de droit quant à l'accès aux hautes écoles dans toute la Suisse et à garantir la péréquation des charges entre les cantons. Font également partie de la CDIP certains comités de branches et de coordination, tels que le Conseil suisse des HES. www.edk.ch

3/ Conférence universitaire suisse (CUS)

La CUS est l'organe commun de la Confédération et des cantons pour la coopération en politique universitaire. Elle édicte des directives sur la durée normale des études et la reconnaissance des acquis et des qualifications, octroie des contributions liées à des projets de coopération interuniversitaire, reconnaît des institutions ou des filières d'études et établit des directives sur l'évaluation de l'enseignement et de la recherche. www.cus.ch

4/ Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS)

La CRUS promeut les objectifs de l'ensemble des universités suisses et défend leurs intérêts communs vis-à-vis des autorités politiques, de l'économie, des institutions sociales et culturelles et du public. Dans le respect de l'autonomie des établissements, elle œuvre à la coordination et à la coopération dans l'enseignement, la recherche et les prestations de services. La CRUS veille à l'information mutuelle de ses membres, à l'harmonisation des processus et des définitions propres au monde universitaire et à une judicieuse répartition des tâches entre les universités suisses et le domaine des hautes écoles spécialisées. Elle soutient la coopération internationale et coordonne notamment la mise en œuvre de la déclaration de Bologne dans les universités suisses. www.crus.ch

5/ Conférence suisse des hautes écoles spécialisées (KFH)

La KFH est la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses. Elle a été créée dans le but de représenter les intérêts des HES vis-à-vis de la Confédération, des cantons et des autres instances de la politique de la formation et de la recherche, ainsi qu'auprès du public. A ce titre, elle travaille en partenariat avec le Conseil des hautes écoles de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de

⁶ <http://www.sbf.admin.ch/themen/hochschulen/index.html?lang=fr>

l'instruction publique (CDIP) et coopère étroitement avec le SEFRI, qui règle et cofinance les hautes écoles spécialisées au niveau fédéral. www.kfh.ch

6/ Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP)

La COHEP est une conférence spécialisée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), qu'elle conseille pour toutes les questions relevant de la formation des enseignants. La COHEP coordonne et soutient le développement de la formation des enseignants dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la formation continue et des prestations de service. www.cohep.ch

7/ Conseil des EPF

Le Conseil des EPF est l'organe stratégique de direction du domaine des EPF. Il s'appuie sur le mandat de prestations du Conseil fédéral et sur son propre plan stratégique pour fixer les objectifs des établissements du domaine et leur répartir les ressources fédérales. Le Conseil des EPF signe à cet effet des conventions d'objectifs d'une durée de quatre ans avec les deux EPF et les quatre établissements de recherche. Le Conseil des EPF est chargé de la surveillance des établissements ainsi que de la préparation et de l'exécution de la législation régissant les EPF.

8/ Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES)

La CFHES conseille le Conseil fédéral et le DEFR dans les questions concernant la politique relative aux hautes écoles spécialisées. Elle accompagne la phase de consolidation des hautes écoles spécialisées et leur intégration dans le paysage suisse des hautes écoles.

9/ Organes d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ)²

L'OAQ² créé en 2001 a pour tâches de définir les exigences liées à l'assurance qualité et vérifier régulièrement qu'elles sont remplies. Il formule des propositions en vue de mettre en place à l'échelle nationale une procédure permettant d'agréer les institutions qui souhaitent obtenir l'accréditation soit pour elles-mêmes, soit pour certaines de leurs filières d'études. Il vérifie, à la lumière des directives arrêtées par la CUS, la légitimité de l'accréditation. Il effectue ces tâches à l'intention de la CUS.

10/ Conseil suisse de la science et de l'innovation (CSSI)

Le Conseil suisse de la science et de l'innovation est l'organe consultatif du Conseil fédéral pour les questions relevant de la politique de la science, des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation. Le but de son travail est l'amélioration constante des conditions-cadres de l'espace suisse de la formation, de la recherche et de l'innovation en vue de son développement optimal. En tant qu'organe consultatif indépendant du Conseil fédéral, le CSSI prend position dans une perspective à long terme sur le système suisse de formation, de recherche et d'innovation.

11/ Swissuniversities

L'association Swissuniversities prépare la fusion pour le 1^{er} janvier 2015 des trois conférences des recteurs actuelles, la CRUS, la KFH et la COHEP, en une seule conférence commune, comme l'exige la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE). Swissuniversities œuvre à l'approfondissement et au développement de la coopération entre les hautes écoles universitaires, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques ainsi qu'à leur coordination à l'échelle de la Suisse. www.swissuniversities.ch

Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles du 30 septembre 2011 : Pour un système suisse des hautes écoles efficace et transparent

Selon l'art. 63a de la Constitution fédérale, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la compétitivité et à la qualité de l'espace des hautes écoles, qui comprend les écoles polytechniques fédérales, les universités cantonales, les HES, les HEP et d'autres institutions de niveau haute école. Les bases de ce principe sont énoncées dans la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE).

II- Organisation des études et enseignements dispensés

A - Les hautes écoles universitaires

1/ Disciplines

Bien que chaque université cantonale ait ses particularités, la plupart se ressemblent dans leur structure. Elles sont pluridisciplinaires et possèdent généralement des facultés de droit, de sciences naturelles et exactes, de sciences économiques et sociales, de sciences humaines et de lettres. Des particularités existent cependant. Des facultés de médecine et d'architecture n'existent pas dans toutes les universités. Ainsi, les deux nouvelles universités de Suisse italienne et de Lucerne – reconnue comme université seulement en mai 2000 – ont une offre d'enseignement plus ciblée et plus réduite. L'Université de Saint-Gall possède également ce type de structure avec des cours dans les domaines du droit, des sciences économiques et des sciences politiques⁷.

Le détail des formations dispensées par les universités est donné sous forme de [tableau](#) et sous forme de [banque de données](#).

2/ Conditions d'accès

Le nombre d'étudiants diplômés des hautes écoles ne cesse de croître en Suisse. Jusqu'à aujourd'hui, les étudiants avec une maturité ou un diplôme de fin d'études valables sont admis librement dans la voie d'études de leur choix. L'accès libre aux facultés des universités suisses (et donc à toutes les branches enseignées) présuppose que l'intéressé possède le certificat fédéral de maturité (baccalauréat) ou une maturité cantonale reconnue par la Commission fédérale de maturité. L'immatriculation des candidats peut dépendre d'exigences supplémentaires dont les universités décident de leur propre gré et qui peuvent varier d'un établissement à l'autre (par exemple dossier, examens d'admission dits de « Fribourg », épreuve de langue).

Pour les titulaires de diplômes étrangers, le certificat étranger d'études secondaires doit être équivalent, pour l'essentiel, en branches, en heures et en durée de l'éducation scolaire, à une maturité suisse⁸. Seuls les diplômes de fin d'études secondaires ayant un caractère de formation générale sont reconnus.

Un diplôme de fin d'études secondaires est considéré comme présentant un caractère de formation générale s'il porte au moins sur six branches d'enseignement selon le tableau suivant:

Branches exigées :

- 1) Première langue
- 2) Deuxième langue
- 3) Mathématiques
- 4) Sciences naturelles (biologie, chimie, physique)
- 5) Sciences sociales et humaines (géographie, histoire, économie/droit)
- 6) Choix libre (une branche parmi les branches 2, 4 ou 5)

Ces six branches doivent avoir été suivies durant chacune des trois dernières années d'études secondaires supérieures. Ces diplômes doivent avoir été obtenus au cours d'une formation non abrégée et ils doivent représenter, dans les pays qui les délivrent, le degré le plus élevé d'études secondaires ou gymnasiales. Ils doivent également donner accès, dans ces mêmes pays, à toutes les facultés et voies d'études universitaires. Sur demande de l'Université, il pourra être demandé aux candidats étrangers d'apporter la preuve que les études envisagées en Suisse pourraient également être effectuées dans le pays qui a décerné le certificat d'études secondaires et ceci dans des conditions similaires, qu'une place d'études leur est attribuée dans ce pays et qu'ils n'ont pas été renvoyés d'une autre université ou haute école à la suite d'un échec aux examens ou pour toute autre raison. Les universités suisses se réservent d'éventuels examens de langues ou autres examens complémentaires. Les diverses universités fournissent toutes les informations à ce sujet.

⁷ <http://www.crus.ch/information-programmes/etudier-en-suisse/offres-detudes.html?L=1>

⁸ <http://www.crus.ch/information-programmes/reconnaissance-swiss-enic/admission/admission-en-suisse/certificats-etranagers.html?L=1>

Il est ici précisé que les cursus d'études de médecine (médecine humaine, médecine dentaire et médecine vétérinaire) et la chiropractie, ainsi que les sciences du sport et de la motricité sont des exceptions. Le nombre de candidatures pour les études de médecine et en partie aussi pour les études en sciences du sport et de la motricité est décisif pour savoir si un examen d'admission aura lieu. Le nombre limité de places d'études ne permet pas l'admission d'étudiants étrangers aux cursus d'études de médecine, mises à part quelques exceptions⁹.

3/ Diplômes délivrés

Les universités sont cantonales et reflètent la diversité culturelle de la Suisse. Aussi les titres varient-ils suivant les cantons et les institutions. Le terme diplôme (ou Diplom) et le titre Ingénieur (ou Engineer) sont largement actualisés mais, pour les universités, ils ne sont pas protégés par la loi et, pour cette raison, n'indiquent pas un niveau d'études précis. L'ensemble des universités ayant adopté le système LMD, elles délivrent désormais les Licences et Mastères.

B - Ecoles polytechniques fédérales

1/ Disciplines

Les filières d'enseignement principales de l'ETHZ sont les sciences naturelles et les sciences de l'ingénieur, l'architecture et les mathématiques, ainsi que les sciences du sport et les sciences militaires. Guidée par une approche globale de la science, l'ETHZ conçoit les sciences humaines et sociales comme partie intégrante du profil de formation. L'ETHZ propose par ailleurs une offre importante de formation continue orientée vers le monde professionnel, qui contribue à accélérer le transfert de savoir et de technologie vers le monde économique et industriel.

Du point de vue organisationnel l'[EPFL](#) comprend cinq facultés: sciences de base (mathématiques, physique et chimie), sciences et techniques de l'ingénieur, information et communications, environnement naturel, architectural et construit ainsi que la nouvelle faculté des sciences de la vie. A cela s'ajoute le Collège des humanités et le Collège du management de la technologie.

2/ Conditions d'accès

Les candidats titulaires d'une maturité gymnasiale suisse (certificat cantonal reconnu par la Confédération ou certificat fédéral), d'un diplôme de bachelor HES suisse et d'un diplôme HES suisse antérieur à l'introduction des programmes de bachelor sont admis à l'EPFL sans aucune autre condition en première année du programme de bachelor de leur choix.

Depuis le 1er décembre 2013, les titulaires d'un certificat d'études secondaires supérieures d'orientation scientifique et délivré par un pays membre de l'UE ou de l'AELE (baccalauréat, Abitur, matura, A-levels, etc.) sont admis à l'EPFL en première année dans le programme de bachelor de leur choix, si leur moyenne générale d'examen est égale ou supérieure à 80% de la note maximale (exemple: Bac S avec 16/20). Si le pays ayant délivré le certificat d'études exige un examen d'admission généralisé pour l'admission aux universités, le candidat devra également prouver qu'il a obtenu une place d'études dans ce pays pour le domaine d'études visé. L'EPFL estime qu'un niveau B2 en français est requis pour pouvoir suivre les programmes de bachelor dispensés à l'EPFL¹⁰.

En ce qui concerne l'ETHZ, l'admission en 1^{ère} année du programme de bachelor est ouverte à tous. Cependant l'ETHZ peut imposer un examen d'entrée avant toute admission ainsi qu'un examen de langues.

3/ Diplômes

Les Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne et de Zurich ont vu le titre d'ingénieur reconnu par la Commission française des Titres d'Ingénieur.

⁹ <http://www.crus.ch/information-programmes/anmeldung-zum-medizinstudium.html?L=1>

¹⁰ <http://bachelor.epfl.ch/admission-premiere-annee>

C - Les hautes écoles spécialisées

Les HES, ce nouveau type de haute école qui a vu le jour dans les années 90, se sont intégrées en peu de temps dans le système de formation suisse. Elles proposent une formation proche de la pratique, très prisée par les étudiants et les employeurs. Leur création a permis de revaloriser la voie de la formation professionnelle en offrant la possibilité aux professionnels qualifiés de suivre une formation continue de niveau supérieur.

Elles contribuent grandement à la promotion de l'innovation et au transfert du savoir. Elles forment les cadres et la relève dans les filières artistiques et s'engagent dans la recherche appliquée et le développement. Ainsi, les HES jouent un rôle charnière entre la science, l'économie et la société dans la chaîne de l'innovation.

Dans le domaine des HES, plusieurs défis figurent à l'ordre du jour: poursuivre la mise en œuvre de la réforme de Bologne, positionner les HES au sein du paysage suisse des hautes écoles et dans le contexte international, renforcer la recherche appliquée et le développement, de même que consolider la mise en réseau avec les universités et les EPF.

1/ Disciplines

L'offre d'enseignement du domaine des HES, qui n'est pas proposée intégralement dans chaque établissement, couvre les domaines suivants : technique et technologies de l'information, architecture, construction et planification, chimie et sciences de la vie, agriculture et économie forestière, économie et services, design, santé, travail social, musique, arts de la scène et autres arts, psychologie appliquée, linguistique appliquée et sports.

2/ Conditions d'accès

Les maturités professionnelles forment la majeure partie des certificats d'admission aux hautes écoles spécialisées. Les détenteurs d'une maturité gymnasiale reconnue sur le plan fédéral peuvent également accéder aux domaines de formation HES du ressort de la Confédération, à condition toutefois qu'ils puissent faire état d'un minimum de pratique professionnelle dans le domaine concerné (transition d'un an – études et expérience professionnelles).

Pour les titulaires de titres étrangers d'études secondaires, de formation professionnelle ou d'études universitaires reconnus comme équivalents, ils peuvent suivant le règlement de la HES et le domaine d'études choisi, être admis aux mêmes conditions que les titulaires de titres suisses ou être soumis à une expérience professionnelle préalable et peuvent, sous certaines conditions, être astreints à un examen d'admission.

3/ Etudes

Les HES proposent en tout quelque 300 filières d'études dont 220 formations menant au bachelor. Les études menant au bachelor durent en règle générale trois ans si elles sont suivies à plein temps, et quatre à cinq ans si elles sont effectuées en cours d'emploi. Quelque 20% des étudiants ayant obtenu un bachelor approfondissent leur formation par des études de master, qui durent en général trois semestres.

D - Les hautes écoles pédagogiques

Les hautes écoles pédagogiques ont été créées en 2001 à partir d'institutions de formation des enseignants préexistantes. Elles suivent les mêmes principes que les hautes écoles spécialisées. L'enseignement est fortement axé sur la pratique et la recherche orientée vers les applications. Elles offrent également des formations continues et fournissent des services à des tiers. Elles forment la grande majorité des enseignants de l'école obligatoire et du domaine post-obligatoire. Les hautes écoles pédagogiques forment au total environ 12 000 personnes, dont nettement plus de 50 % de femmes.

E - Formation professionnelle supérieure

La formation professionnelle supérieure tient compte des conditions de vie, des courbes d'apprentissage et des besoins individuels des professionnels. Elle permet d'acquérir un titre supérieur indépendamment

de l'âge, sous réserve d'une expérience professionnelle qualifiée de plusieurs années dans le domaine spécifique. Par ailleurs, la formation professionnelle supérieure offre aux personnes ayant achevé une formation professionnelle initiale des perspectives de développement professionnel et leur permet d'acquérir des qualifications plus élevées. Enfin, les diplômés des hautes écoles profitent aussi des examens fédéraux, notamment des examens professionnels fédéraux supérieurs, pour acquérir des qualifications additionnelles sur le marché du travail (par ex. dans les domaines fiduciaire et financier). La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail unissent leurs efforts pour une formation professionnelle de haute qualité. La forte implication des organisations du monde du travail est la clé de l'orientation des offres de formation et des examens vers le marché du travail. Des institutions de formation privées et publiques offrent des cours préparatoires aux examens fédéraux et aux filières de formation des écoles supérieures. La formation professionnelle supérieure est financée par le secteur privé et par le secteur public. Les étudiants et les employeurs participent largement aux coûts.¹¹

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

A - La formation, une priorité politique soutenue budgétairement

Comme dans tous les pays développés, le système d'enseignement supérieur est au cœur des priorités politiques de la Suisse. Comme dans les pays de l'UE, les universités suisses ont subi de profondes mutations afin de s'adapter à l'espace européen de l'enseignement supérieur. Le gouvernement fédéral cherche à favoriser autant que possible le développement d'un environnement créatif, étroitement interfacé avec les entreprises les plus innovantes afin d'attirer les meilleurs enseignants, les meilleurs chercheurs et les meilleurs doctorants. Les grandes capacités financières de ce pays favorisent un brain-drain pratiqué ici sans complexe.

Le Conseil fédéral dans son Message du 22 février 2012 **relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016 a proposé d'affecter 23 878 millions de francs à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) pendant les années 2013–2016**¹².

« Le Conseil fédéral a consacré une des lignes directrices du programme de la législature 2011–2015 au domaine FRI: «La Suisse défend sa position de pointe dans la formation, la recherche et l'innovation». De concert avec les cantons, et vu les plans stratégiques des institutions subventionnées, le Conseil fédéral a arrêté les lignes de développement suivantes pour la politique FRI durant la période 2013–2016:

– *Formation*: «Couvrir les besoins en personnel doté d'une bonne formation générale et bien qualifié professionnellement».

– *Recherche et innovation*: «Consolider les instruments compétitifs d'encouragement à un haut niveau et renforcer la compétitivité internationale de la Suisse».

– *Aspects transversaux du système FRI*: «Faire de la Suisse un pôle scientifique et économique équitable, durable et compétitif».

La croissance de 2,2 % contribue à la réalisation des objectifs visés dans le message FRI (formation, recherche et innovation) 2013–2016 et dans le plan d'action sur la recherche énergétique.¹³

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart par rapport au B 2014	
				Val. Abs	%
Formation et recherche	6894	7201	7357	156	2,2
Part en % des dépenses ordinaires	10,8	10,9	11		
Formation	845	891	890	-1	-0,1

¹¹ www.sbf.admin.ch/berufsbildung_fr

¹² <http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2012/2857.pdf>

¹³ http://www.efv.admin.ch/f/downloads/finanzberichterstattung/budget/2015/VA15_Band_3_f.pdf

professionnelle					
Hautes écoles	2001	2082	2125	43	2,1
Recherche fondamentale	2608	2698	2769	71	2,6
Recherche appliquée	1408	1498	1541	42	2,8
Autres tâches d'enseignement	31	32	33	0	1,1

Dépenses de formation

Selon l'OCDE, l'ensemble des dépenses de formation en Suisse équivaut à 5,6 % de son produit intérieur brut. Cette valeur situe la Suisse légèrement en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (6,3 %). Les dépenses en faveur de la formation sont plus importantes au Danemark (8 %), en Corée (7,6 %) et aux Etats-Unis (7,3 %), notamment. En revanche, la Suisse investit plus dans la formation que, par exemple, l'Allemagne (5,3 %) et le Japon (5,1 %).

Le résultat diffère si l'on met les dépenses nationales d'éducation en relation avec le nombre total de personnes en formation dans le pays considéré : en effet, les dépenses annuelles de formation de la Suisse se chiffrent à 14 900 dollars américains par personne en formation. Seuls les Etats-Unis (15 200 USD) affichent un ratio de dépenses de formation par personne en formation plus élevé, alors que la moyenne de l'OCDE se situe à 9300 USD¹⁴.

B - Un système dual complémentaire

Les universités sont, pour la plupart, pluridisciplinaires et les Ecoles Polytechniques Fédérales recouvrent, dans le domaine des sciences et de l'ingénierie, à peu près tous les secteurs. Les hautes écoles suisses ont toutes des budgets extrêmement confortables qui leur permettent d'assurer un enseignement de grande qualité grâce à un taux d'encadrement excellent et à des conditions de travail (locaux, loisirs et sports, prestations annexes) optimales.

Les universités sont maintenant, plus qu'hier, dans un système de concurrence et, également, de complémentarité voulue par la Confédération. Les hautes écoles sont largement ouvertes sur l'extérieur et l'étranger.

C - Un système « euro-compatible »

Comme une cinquantaine d'autres Etats, la Suisse a adhéré au processus de Bologne, qui a conduit à la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur. A cette fin, les pays participants ont établi un modèle d'études homogène d'inspiration anglo-saxonne fondé sur des diplômes d'études supérieures comparables à l'échelle européenne, le bachelor, le master et le doctorat, et ont introduit un système européen d'unités capitalisables transférables (ECTS). Le processus de Bologne a également contribué à la réorientation croissante de l'offre des universités vers les étudiants en mobilité maîtrisant l'anglais, en particulier à partir du master.

D - Une assurance de qualité

Comme indiqué précédemment, l'organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ) assure et promeut la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les hautes écoles de Suisse.

E - Un système perméable

Le système suisse a cet avantage qu'il permet une certaine perméabilité entre les différentes formations. En effet, il existe un certain nombre de passerelles dans le système de l'enseignement supérieur suisse qui permet ainsi à des étudiants ayant suivi une formation en apprentissage d'intégrer une HES, ou aux

¹⁴ Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2013

étudiants des HEU, HES et HEP de passer d'une école à l'autre moyennant des compléments de formation.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

A - français

L'évolution de la coopération franco-suisse est suivie par des "rencontres" des deux gouvernements et de leurs opérateurs spécialisés, tous les deux ans environ.

Les XIV^{ème} Rencontres franco-suisse de coopération universitaire, scientifique et technologique se sont tenues, le 4 juin 2013, à Genève. Les deux parties se sont félicitées du dynamisme de la coopération franco-suisse et du suivi des recommandations émises lors de la précédente rencontre.

1/ d'un point de vue général

⇒ Au plan institutionnel, les relations sont très décentralisées, le pilotage est souple et les relations bilatérales sont souvent étroitement liées aux relations multilatérales.

⇒ Asymétrie classique des relations entre les flux France/Romandie et France/zone alémanique.

⇒ La coopération transfrontalière fonctionne bien, dès lors qu'elle prend appui sur des instruments multilatéraux européens (INTERREG) et repose sur des projets disciplinaires précis.

2/ pour la coopération universitaire

⇒ Les établissements d'enseignement supérieur privilégient les contacts directs entre eux et sur des projets spécifiques.

⇒ Du point de la vue de la mobilité étudiante, la France attire surtout des étudiants en sciences humaines et sociales, la Suisse des étudiants en sciences exactes. Selon le rapport de l'OCDE¹⁵, en 2011,

0,7% des étudiants étrangers scolarisés en France dans l'enseignement tertiaire étaient originaires de Suisse, alors que 16,2% des étudiants étrangers scolarisés en Suisse venaient de France.¹⁶

⇒ Du point de vue de la mobilité enseignante, les effectifs d'enseignants-chercheurs suisses sont limités en France, alors que les personnels français sont nombreux en Suisse, avec une forte concentration en Romandie.

On note par ailleurs l'existence de plusieurs centaines d'accords entre établissements d'enseignement supérieur ainsi que les accords-cadres suivants :

⇒ **Convention EUCOR** de 1989 réunissant les universités membres de la Confédération Européenne des Universités du Rhin Supérieur, savoir : Albert-Ludwigs-Universität Freiburg im Breisgau, Universität Basel, Université de Strasbourg, Karlsruher Institut für Technologie (KIT), Université de Haute-Alsace, Mulhouse-Colmar et dont l'objectif est le soutien de la cotutelle de thèses internationales au sein de leur établissement respectif.

⇒ **Convention cadre de 1990 entre le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Suisse) et la Conférence des Grandes écoles (CGE)** dont le but est de promouvoir la mobilité des ingénieurs, des chercheurs et des enseignants concernés notamment par les formations post-diplôme.

⇒ Les conférences des recteurs des universités de France et de Suisse ont conclu en 1994 l'**Accord de Nice** sur la reconnaissance mutuelle des études accomplies dans les hautes écoles. L'accord-cadre a été renouvelé en 2008 et élargi aux hautes écoles spécialisées et aux hautes écoles pédagogiques en Suisse et aux écoles d'ingénieurs en France.

¹⁵ Regard sur l'éducation OCDE 2013

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/tools/search.html>

Il convient de préciser qu'en 2014 un accord a été signé entre l'ANR (*Agence Nationale de la Recherche*) et le FNS (*Fonds National Suisse*) en vue de faciliter le montage et la mise en œuvre de projets scientifiques de qualité proposés conjointement par des équipes de recherche françaises et suisses. Un processus dit de « Lead Agency » a donc été mis en place et couvre tous les domaines scientifiques.

B – d'autres pays, notamment européens

a) Accord bilatéral Suisse-UE en matière d'éducation

Après la pleine association de la Suisse aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE qui prévalait depuis 2011, la Commission européenne a suspendu les négociations sur la participation à la nouvelle génération de programme Erasmus+ suite au résultat de la votation populaire du 9 février 2014 sur l'initiative contre l'immigration de masse. Le Conseil fédéral continue à viser la pleine association au programme Erasmus+. Dans l'état actuel des choses, il ne table cependant pas sur un aboutissement prochain de négociations. C'est pourquoi il a pris aujourd'hui les dispositions nécessaires pour une solution de rechange. La solution transitoire prévue pour les années 2015 et 2016 reprendra les principes déjà adoptés pour l'année 2014:

- Les coûts seraient couverts par les crédits originellement destinés à financer les contributions à verser à la Commission européenne pour l'association de la Suisse à Erasmus+ pour les années 2015 (23,9 millions de francs) et 2016 (25,1 millions).
- La priorité thématique reste placée sur les actions de mobilité, auxquelles pourraient être affectés jusqu'à 90% des moyens disponibles. L'enveloppe inclut aussi les coûts pour les étudiants étrangers accueillis pour un semestre de mobilité en Suisse.
- Le budget des projets de partenariat et de réforme restera constant. On veillera à ce que les projets financés soient cohérents avec les objectifs politiques en matière de formation fixés conjointement par la Confédération et les cantons.

La solution transitoire ne présente pas les mêmes possibilités de participation qu'une association à Erasmus+. Elle assure cependant aux participants suisses la plus grande continuité possible pour les années à venir et crée les conditions pour atténuer le recul des activités observé en 2014.

b) Hors Europe

Programmes fédéraux d'encouragement à la coopération scientifique bilatérale avec des pays prioritaires

Jusqu'à récemment, la politique fédérale de coopération scientifique se concentrait essentiellement sur l'Europe et l'Amérique du Nord. Depuis 2008 le Conseil fédéral ajoute une nouvelle composante à cette politique: la concentration stratégique sur des pays extra-européens à fort potentiel de développement scientifique et technologique. Les pays extra-européens définis comme partenaires privilégiés pour développer et approfondir des coopérations bilatérales de recherche en accord avec la Conférence des recteurs des universités suisses : la Chine, le Japon, l'Inde, la Russie, la Corée du Sud, le Chili, l'Afrique du Sud (y compris des instituts de recherche en Côte d'Ivoire et en Tanzanie) et le Brésil.

De plus, la Suisse déploie, depuis 2000, un réseau de Maisons suisses d'échanges scientifiques Swissnex qui ont pour principal objectif d'aider les institutions suisses du domaine des hautes écoles et de la recherche dans leurs efforts de rayonnement sur le plan international en créant des réseaux universitaires, d'institutions de recherche et d'entreprises. Il existe six consulats scientifiques suisses Swissnex : à Boston, San Francisco, Singapour, Shanghai, Bangalore et Rio de Janeiro.

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-suisse

Compte rendu de la 14^{ème} rencontre franco-suisse (juin 2013, Genève)

Cette rencontre a permis d'énoncer plusieurs conclusions visant à renforcer la coopération entre nos deux pays.

- Les parties reconnaissent que les Programmes-cadres européens sont un instrument fondamental de la coopération entre les deux pays. Elles considèrent également que la coopération bilatérale (y compris transfrontalière) est une dimension nécessaire et précieuse pour le développement des relations entre les deux pays dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

- Les deux parties se félicitent de l'accroissement de la mobilité étudiante et de l'augmentation du nombre de formations en partenariat. Elles encouragent les établissements à renforcer leur coopération en utilisant l'éventail des dispositifs de coopération existant.

- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont encouragés à promouvoir des structures renforçant le triangle recherche-formation-innovation, comme le Collegium franco-suisse SMYLE. Un intérêt particulier doit être porté au développement de la coopération franco-suisse transfrontalière régionale (région Métropolitaine trinationale du Rhin supérieur, Arc jurassien, Arc lémanique) ; il doit être appuyé conjointement dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. L'inauguration le 12 décembre dernier de la « Communauté du Savoir » qui implique dix-sept établissements du territoire de l'arc jurassien franco-suisse, vise à structurer les collaborations franco-suisse dans les domaines d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et à construire des liens forts et pérennes entre les deux pays.

- La coopération bilatérale sur des thématiques scientifiques d'intérêt prioritaire dans chacun des deux pays sera encouragée par des contacts entre les réseaux de recherche thématiques nationaux (par exemple « Alliances thématiques » en France ou « Pôles de recherche nationaux – PRN » en Suisse).

- BPI-France et la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) renforceront leur dialogue pour développer la valorisation des recherches communes et imaginer la mise en place d'instruments adaptés.

- Concernant la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord franco-suisse du 10 septembre 2008 sur la reconnaissance des diplômes, les instances concernées exerceront une veille permettant d'identifier les difficultés éventuelles et réuniront en tant que de besoin les experts compétents.

La coopération soutenue par l'Ambassade

Dans un souci d'efficacité et compte tenu d'un budget très restreint, l'action du Poste diplomatique est axée sur un nombre limité de priorités sectorielles : en premier lieu, sur la coopération universitaire, scientifique, technologique et l'innovation, eu égard au profil de la Suisse, à l'accroissement de la compétition universitaire, souligné par le récent rapport du Commissariat général au Plan, ainsi qu'aux enjeux de compétitivité européenne à long terme qui sont liés à la recherche.

Les principaux axes de coopération sont les suivants :

⇒ Privilégier le niveau de pilotage le plus souple

Les rencontres franco-suisse de coopération scientifique et technique ont acté le principe d'un pilotage souple des relations bilatérales pour un certain nombre de raisons :

- la bonne dynamique des relations actuelles,
- la nécessité de garantir l'autonomie universitaire et de la recherche, et de mieux servir ainsi les synergies à l'interface du public et du privé,
- l'importance des réseaux dans les relations scientifiques par rapport à des modes de régulation plus centralisés.

⇒ Renforcer la coopération universitaire et la faire progresser vers des modalités plus intégrées

Flux d'étudiants

Tel qu'indiqué précédemment, selon le rapport de l'OCDE 2013, 0,7% des étudiants étrangers scolarisés en France dans l'enseignement tertiaire étaient originaires de Suisse, alors que 16,2% des étudiants étrangers scolarisés en Suisse venaient de France.

Flux de personnel

Les effectifs d'enseignants-chercheurs suisses sont limités en France, alors que les personnels français sont nombreux en Suisse, avec une forte concentration en Suisse romande.

Le renforcement de la coopération universitaire avec la Suisse alémanique

Les relations universitaires avec la Suisse sont caractérisées par une asymétrie entre l'ouest, coopérant naturellement avec la France, et l'est naturellement orienté vers l'Allemagne. Un des handicaps majeurs, qu'il s'agisse d'échanges d'étudiants comme de diplômés conjoints, est la langue de travail. Peu d'étudiants français sont germanophones, ce qui les conduit dans leur grande majorité à s'orienter vers les hautes écoles universitaires de Suisse romande. L'organisation de masters conjoints en anglais, comme une meilleure formation en allemand des étudiants français faciliteraient la venue d'étudiants français en Suisse alémanique.

Dans ce contexte, depuis 2006, le SCAC promeut la coopération universitaire en Suisse alémanique via l'organisation de journées d'informations concentrées sur les Hautes écoles universitaires alémaniques et a porté principalement ses efforts sur l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETHZ).

En 2008-2009, des discussions exploratoires menées avec l'Université franco-allemande pour une mission auprès des universités de Bâle, Berne et Fribourg, ont favorisé la mise en place de cycles intégrés tripartites (à Bâle en relation notamment avec la Conférence des Universités du Rhin supérieur – EUCOR). Dans le cadre plus général de la mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur européens, le SCAC a organisé à Berne en 2011 la présentation de l'Université franco-allemande auprès des établissements d'enseignement supérieur suisses. L'objectif était de promouvoir le développement de cursus communs aux pays francophones et germanophones et la mise en réseau des établissements concernés.

En 2013 - 2014, le SCAC a notamment soutenu deux actions en Suisse alémanique :

- Conférence sur les « micro et nanotechnologies en plasturgie » - Université de Fribourg / Swiss plastics cluster
- Forum de l'innovation sur le thème de la Cybersécurité à l'ETHZ.

La coopération avec les EPF

Dès 2006, Le SCAC a soutenu le dialogue entre les Ecoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne et les Grandes Ecoles françaises. Une mission de la Direction de la CGE et de la CDEFI a été organisée. Le SCAC a également accompagné la prise de contact entre ParisTech, les ENS, Supaero Toulouse et les EPF.

En 2008, le SCAC a soutenu une mission du consortium ParisTech à l'ETHZ qui a permis à ParisTech de négocier son entrée dans le réseau d'excellence « IDEA League », constitué par l'ETHZ, l'Imperial College de Londres, l'Université technologique de Delft et la Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen. Le SCAC soutient financièrement les visites de travail des grandes écoles constituant le consortium. Leur objectif est de développer des masters intégrés à double diplôme avec l'ETHZ. Un master conjoint X-ETHZ a été ouvert en physique des hautes énergies en 2010. Le SCAC a également soutenu des visites des Ecoles normales supérieures à l'ETHZ.

En 2013 et 2014 le SCAC a soutenu deux écoles d'été organisées dans le cadre des Ateliers du Collegium international franco-suisse SMYLE, thématique « Intelligences dans *les smart systems* », à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et de microtechniques de Besançon, et « Biomimétisme : inspiration pour l'ingénieur » et « Ethique et technique », au site Microcity de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) à Neuchâtel.

L'EPF de Lausanne, grâce notamment au recrutement de M. Philippe Gillet, ancien Directeur de Cabinet au MESR, et aujourd'hui numéro 2 de l'EPFL, occupe une place à part en terme de coopération universitaire franco-suisse. Un partenariat étroit a été établi entre l'ENS de Lyon et l'EPFL avec la

création d'un double diplôme dans le domaine des sciences de la vie. L'EPFL a également créé le réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur francophone associant en France l'ENSL, Paris Tech et l'INPG (Grenoble).

Coopération avec les HES

La coopération avec les HES déjà initiée doit être renforcée. Bien que de nombreux projets franco-suisses aient été menés ou sont en cours sur le territoire de l'Arc jurassien dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ces collaborations sont aujourd'hui encore trop peu développées. C'est pourquoi, afin d'encourager des projets pérennes, la **Conférence TransJurassienne (CTJ)**, soutenue par le SCAC, en concertation avec les principaux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, propose la mise en place d'une communauté du savoir, de la recherche et de l'innovation dans l'Arc jurassien franco-suisse. Ces projets, en cours ou terminés, vont de collaborations formalisées dans le cadre de programmes (INTERREG, ANR, ...) à des collaborations individuelles.

Un exemple est le projet **Arc Europe** associant la Haute Ecole Arc de Neuchâtel (CH), l'université de Technologie de Belfort Montbéliard (UTBM) et l'Ecole Nationale Supérieure de Micromécanique (l'ENSMM) qui vise la mutualisation des ressources et des savoirs pour soutenir encore plus activement le développement de l'Arc jurassien.

Dans les autres écoles HES, la coopération universitaire concerne principalement des accords d'échanges d'étudiants. L'identification des partenaires potentiels reste à promouvoir de part et d'autre de la frontière.

Promotion de la France auprès des étudiants suisses

Campus France a réalisé sa première opération de promotion en Suisse en participant au salon de l'étudiant de Lausanne en 2011 avec le soutien du SCAC. Depuis 2008, une opération de sensibilisation des filiales suisses d'entreprises françaises aux salons des carrières des établissements d'enseignement supérieur a été menée. Le 29 novembre 2013, à l'initiative de l'Ambassade de France en Suisse et de l'agence Campus France, l'Université de Berne a accueilli un séminaire consacré à la coopération universitaire et scientifique entre la France et la Suisse qui fut une occasion d'échanger sur les façons de renforcer les relations franco-suisses dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La Promotion des coopérations universitaires transfrontalières

La coopération universitaire transfrontalière présente un potentiel de développement important : mobilité étudiante simplifiée, insertion professionnelle régionale, axes de développement communs ou complémentaires des deux côtés de la frontière, appartenance à des entités territoriales. Les régions concernées sont la région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur, l'arc jurassien et l'arc lémanique.

Une convention signée entre l'Université de Savoie et l'Université de Genève, l'Université de Lausanne et la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale, a débouché sur la création en 2005 de l'association « Euro-Institut d'Archamps », destinée à développer la coopération transfrontalière avec la Suisse romande en particulier dans les domaines de la Santé et de l'Environnement.

Le SCAC a initié et soutenu l'organisation d'un congrès "Formation, Recherche, Innovation" piloté par la conférence transjurassienne au printemps 2012 qui a débouché sur la création d'un master en archéologie et paléontologie associant les Universités de Franche Comté, de Bourgogne, de Fribourg, et de Neuchâtel. En 2014 le SCAC soutient le déplacement d'étudiants français pour des cours qui ont lieu à Neuchâtel dans le cadre de ce master d'archéologie franco-suisse. Le 12 décembre 2014 aura lieu la deuxième journée de la communauté du savoir, de la recherche et de l'innovation dans l'Arc jurassien franco-suisse qui est soutenue par le SCAC. Les conclusions de cette journée alimenteront la deuxième phase d'un projet INTERREG.

VI- Contacts utiles

AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE

Service de Coopération et d'Action Culturelle
Schosshaldenstrasse 46
3006 Berne
Jérôme POUSIN, Attaché de Coopération Scientifique et Universitaire
Tél. (41) 031 359 21 41
Fax (41) 031 359 21 92
Courriel : scac@ambafrance-ch.org
Site Internet : www.ambafrance-ch.org

ORGANISMES FEDERAUX

Conseil suisse de la science et de l'innovation (CSSI)
Hallwylstrasse 15
3003 Bern
Tél. 031 323 00 48
Fax. 031 323 95 47
Site internet : http://www.admin.ch/ch/f/cf/ko/index_64.html

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
Hallwylstrasse 4
3003 BERNE
Tél. 41 58 462 21 29
Site internet : <http://www.sbf.admin.ch/org>

Conseil des Ecoles Polytechniques Fédérales
ETH - Zentrum, HAB Hädeliweg 15
8092 ZURICH
Tél. (41) 031 632 23 67
Fax (41) 031 632 11 90
Site internet : <http://www.ethrat.ch/>

Office Fédéral de la Formation Professionnelle et de la Technologie (OFFT)
Effingerstrasse 27
3003 BERNE
Tél. (41) 031 322 21 29
Fax. (41) 031 322 96 15
Site internet : <http://www.bbt.admin.ch/bbt/portraet/index.html?lang=fr>

Conférence universitaire suisse (CUS)
Sennweg 2
3012 BERNE
Tél. (41) 031 306 60 60
Fax (41) 031 302 17 92
Site internet : <http://www.cus.ch/wFranzoesisch/index.php>

Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS)
Sennweg 2
3012 BERNE
Tél. (41) 031 306 60 36
Fax (41) 031 302 60 50

Site internet : <http://www.crus.ch/homenavigation/accueil.html?L=1>
HAUTES ECOLES UNIVERSITAIRES

Université de Bâle
Petersplatz 1
4003 BALE
Tél. 061/267 31 11
Fax 061/267 30 17
Site internet : <http://www.unibas.ch>

Université de Berne
Hochschulstrasse 4
3012 BERNE
Tél. 031/631 81 11
Fax 031/631 39 39
Site internet : <http://www.unibe.ch>

Université de Fribourg
Avenue de l'Europe 20
1700 FRIBOURG
Tél. 026/300 71 11
Fax. 026/300 97 00
Site internet : <http://www.unifr.ch>

Université de Genève
Rue Général-Dufour 24
1211 GENEVE 4
Tél. 022/379.71.11
Fax. 022/379 11 34
Site internet : <http://www.unige.ch>

Université de Lausanne
Bâtiment du Rectorat et de l'Administration Centrale
1015 LAUSANNE
Tél. 021/692 11 11
Fax 021/692 26 15
Site internet : <http://www.unil.ch>

Université de la Suisse Italienne
Corso Elvezia 36
6900 LUGANO
Tél. 091/923 81 62
Fax 091/923 81 63
Site internet : <http://www.unisi.ch>

Université de Neuchâtel
Avenue du 1er mars 26
2000 NEUCHATEL
Tél. 032/718 10 00
Fax 032/718 10 01
Site internet : <http://www.unine.ch>

Université de Saint Gall
Dufourstrasse 50
9000 ST GALL
Tél. 071/224 21 11

Fax 071/224 28 16
Site internet : <http://www.unisg.ch>

Université de Zurich
Rämistrasse 71
8006 ZURICH
Tél. 01/634 11 11
Fax 01/634 23 04
Site internet : <http://www.unizh.ch>

Université de Lucerne
Pfistergasse 20
6003 LUCERNE
Tél. 041/228 55 10
Fax 041/228.55.05
Site internet : <http://www.unilu.ch>

Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
Centre Est - Ecublens
Tél. 021/693 11 11
Fax 021/693 21 24
1015 LAUSANNE
Site internet : <http://www.epfl.ch>

Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich
ETH - Zentrum
Rämistrasse 101
8092 ZURICH
Tél. 01/632 11 11
Fax 01/632 10 77
Site internet : <http://www.ethz.ch>

HAUTES ECOLES SPECIALISEES

Suisse occidentale HES-SO
Secrétariat
Rue de la Jeunesse 1
Case Postale 452
2800 DELEMONT 1
Tél. (41) 032 424 49 00
Fax (41) 032 424 49 01
Site internet : <http://www.hes-so.ch>

Berne
Bernener Fachhochschule
Schwarztorstrasse 36
3007 BERNE
Tél. (41) 031 370 89 89
Fax (41) 031 370 89 88
Site internet : <http://www.hes-be.ch>

Suisse centrale
Sekretariat FH
Zentralschweiz
Frankenstrasse 9

Postfach 2858
6002 LUCERNE
Tél. (41) 041 228 42 42
Fax (41) 041 228 42 43
Site internet : www.fhz.ch

Suisse italienne
Scuola universitaria professionale
della Svizzera italiana (SUPSI)
Le Gerre
6928 MANNO
Tél. (41) 058 666 60 00
Site internet : www.supsi.ch

Zürich
Zürcher Fachhochschule
Sekretariat
Walchetur
8090 ZURICH
Tél. (41) 01 259 23 31
Fax (41) 01 259 51 61
Site internet : www.zfh.ch

Suisse orientale
Fachhochschule Ostschweiz
Regionalsekretariat EDK-Ost
Regierungsgebäude
Davidstrasse 31
9001 ST GALL
Tél. (41) 071 229 39 42
Fax (41) 071 229 46 01
Site internet : www.fho.ch

Nord-ouest de la Suisse
Nordwestschweiz
Sekretariat Kooperationsrat
Schulthess-Allee 1
5201 BRUGG
Tél. (41) 056 462 49 11
Site internet : www.fhnw.ch